



C'est un autre rebondissement dans l'affaire qui oppose depuis un moment le compositeur des génériques de la CRTV Isidore Modjo et le ministre de la communication.

Le compositeur des génériques de la CRTV Isidore Modjo a une fois de plus mis ses menaces à exécution. Il avait donné jusqu'au 17 mai 2018 pour reprendre sa grève si jamais l'instruction du Premier ministre n'était pas exécutée. Chose promise chose due, l'artiste est l'offensive depuis ce matin

Philémon Yang avait ordonné le paiement de la somme de 50 millions de francs CFA le 29 mars 2017, en présence d'Issa Tchiroma et de Charles Ndongo au cinéaste Isidore Modjo; mais la mesure du premier ministre n'a jamais été appliquée.

Afin d'obtenir l'attention du premier ministre, Isidore Modjo a manifesté plusieurs fois devant la maison de la radio et le ministère de la communication.

Il avait été interpellé par les éléments du Commissariat central numéro 1 de la ville de Yaoundé le vendredi 05 janvier 2018 au moment où il initiait une autre grève devant les services du ministère de la communication. Il avait par la suite été présenté devant le juge pour trouble à l'ordre public.

En rappel, l'artiste réclame depuis plusieurs années déjà le paiement de ses droits dus à la conception des génériques de journaux et de plusieurs autres émissions de la radio nationale CRTV.



Issa TCHIROMA & Charles NDONGO

Exécutez l'instruction du Premier Ministre du 29 mars 2017
Carry out the Prime Minister's Instruction of the 29th march 2017



PAYEZ MOI ou TUEZ MOI
PAY ME or KILL ME

REPRISE DU SIT-IN LE 17 MAI 2018 DEVANT LE MINCOM

Voici l'instruction du Premier Ministre
Philémon YANG du 29 mars 2017

Monsieur le Ministre de la Communication
SABODJA

Objet : Exécution de l'ordre et paiement des droits de diffusion des émissions de télévision (MOTV) par la CRTV.

Faisant suite à la communication intervenue le 23 février 2017 relative à l'objet sus-cité.

Le Premier Ministre me charge de vous demander d'intervenir le Directeur (Général) de la CRTV de finaliser le projet de contrat et de verser à Monsieur Sébastien MOUSSA un montant de FCFA cinquante millions (50 000 000), dans les meilleurs délais, en contrepartie de la cession définitive et exclusive de l'ensemble des droits attachés à son œuvre en exploitation par la CRTV.

Veuillez agréer, bien sûr, mes vives salutations et mes excuses pour la forme informelle de cette instruction du Chef de Gouvernement.

NO COMMENT

2^{ème} Instruction du Premier Ministre
Philémon YANG du 04 Oct. 2017

Monsieur le Ministre de la Communication
KARISSE

Objet : Exécution de l'ordre et paiement des droits de diffusion des émissions de télévision (MOTV) par la CRTV.

Préciser tout à nos correspondants de référence, dans copie ci-jointe, par laquelle je vous réitère les bases opérationnelles du Chef de Gouvernement sus-citées et de verser à Monsieur Sébastien MOUSSA un montant de FCFA cinquante millions (50 000 000), dans les meilleurs délais, en contrepartie de la cession définitive et exclusive de l'ensemble des droits attachés à son œuvre en exploitation par la CRTV.

J'ai l'honneur de vous adresser ces vives salutations pour vous en croire affectueux et respectueux de vos opinions pour la forme informelle de cette instruction du Premier Ministre.

YANG
PRÉSIDENT
CRTV

PRÉSIDENT
MOTV

PRÉSIDENT
MOTV

TROP C'EST TROP